



Marseille, le 2 décembre 2022

NOTE
Relative aux Championnats des clubs Féminins 2023

La décision du comité directeur de passer à 4 à 6 joueuses dès 2023 fait l'objet de plusieurs interrogations de la part de certains clubs et comités.

Cette décision a été prise au vu de la présentation faite par la commission féminine à partir des éléments objectifs recueillis auprès des licenciées et participantes aux différents championnats des clubs.

L'enquête menée a connu un succès jamais rencontré avec plus de 1900 réponses via le biais des organes déconcentrés et des réseaux sociaux.

Le résultat montre qu'une très large majorité était favorable à :

- Une modification du barème des points utilisé cette année au motif que la tripléte avait trop d'importance sur le résultat ;
- Un rapprochement avec le règlement des Championnats des Clubs Open afin d'éviter les disparités de traitement entre les catégories féminines et masculines.

La résultante de ces modifications était le passage de 4 à 6 joueuses avec les réajustements que cela impose (trouver plus de joueuses, promouvoir la pratique féminine, nombre de voitures pour les déplacements...). Dès lors, le Comité Directeur s'est interrogé sur l'opportunité de mettre en application cette mesure dès 2023 ou de s'accorder une année de transition. Après un débat passionné, le Comité Directeur a acté la décision de ne pas attendre puisque cela relevait d'une attente très forte.

Il va sans dire que le Comité Directeur a pleinement conscience des difficultés que cela peut engendrer mais estime qu'il n'y avait pas lieu de surseoir à cette demande vue que les contraintes soulevées resteraient les mêmes en 2024.

Par ailleurs, il est important de souligner que le nombre de licenciées féminines a connu en 2022 une très forte augmentation de plus de 12 000 comparé à l'effectif avant Covid.

Il est évident que cette modification nécessitera une adaptation du nombre d'équipes engagées et c'est pour cela que le principe des ententes (maximum 3 clubs) est maintenu en CDC pour que chacun puisse participer.

Vous trouverez ci-joint l'analyse synthétique de l'enquête menée par la commission féminine.

Le vice-président en charge du pôle sportif

Laurent VAISSIERE